



ANODE

Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Electricité

Paris, le 6 Septembre 2006

Création de L'ANODE, association de fournisseurs d'électricité destiné à promouvoir la construction d'un marché libéralisé pleinement efficace en France

ATEL, CENTRICA, DIRECT ENERGIE, HEWenergies et POWEO, annoncent la création le 7 septembre 2006 de l'ANODE – Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Electricité, ouverte à tous les fournisseurs alternatifs d'électricité en France et destinée à défendre leurs intérêts professionnels et moraux.

A l'occasion du projet de loi relatif au secteur de l'énergie, l'ANODE entend promouvoir la construction, en France, d'un marché libéralisé pleinement efficace, c'est-à-dire offrant à tous les consommateurs français l'addition des bénéfices de la concurrence et de l'avantage compétitif de la politique électronucléaire française.

A ce titre, l'ANODE soutient le maintien et la pérennisation du tarif réglementé reflétant cet avantage compétitif, à tout moment, pour l'ensemble des consommateurs éligibles, professionnels ou particuliers, en parallèle de la mise en place d'un mécanisme de cession directe d'électricité d'origine nucléaire aux fournisseurs alternatifs pour l'alimentation de leurs clients.

Un tel programme régulé de mise à disposition d'électricité, qui a été recommandé par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie), est destiné à rétablir la concurrence sur le marché des professionnels et de l'instaurer sur le marché résidentiel sans provoquer d'envolée des prix.

Le dispositif proposé permettrait de contrer les dysfonctionnements actuels dans la fixation des prix du marché européen de l'électricité, qui s'expliquent par l'absence d'une politique européenne commune de l'énergie ne permettant pas de rendre aux consommateurs français les bénéfices de la spécificité du parc nucléaire français.

La prise en compte de la proposition de l'ANODE pourrait accompagner la proposition de réversibilité partielle du Rapporteur de la loi, et apparaît indispensable, afin que l'ouverture du marché aux consommateurs domestiques à l'échéance du 1er juillet 2007 n'aboutisse pas à une moindre protection des consommateurs et à diminution effective de la concurrence qui ne manquerait pas d'être sanctionnée par la Commission Européenne.

Relations presse :

Fabien CHONÉ : fabien.chone@direct-energie.com - tel : 06 61 12 32 00

Christophe DROGUERE-PONCELET : christophe.droguere@poweo.com - tel : 06 16 80 16 73